



PROCES VERBAL DE LA REUNION du
Conseil municipal du 28 mai 2024
Commune De FRESNE SAINT MAMES

Présents : M. Chausse, M. Guyonvernier, Mme Chausse, M. Girardot, M. Mazard, Mme Stehly, M. Gautherot, M. Fouin, Mme Deloye-Bresson,

Absents excusés représentés : M. Darbon (représenté par Mme Deloye Bresson)

Absents excusés : M. Rota, Mme Sinapin

Absents : M. Capo, M. Sala, Mme Rousselot

Secrétaire de séance : Mme Deloye Bresson

➤ APPROBATION du procès-verbal du 9 avril 2024 : **approuvé à l'unanimité**

➤ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal :**

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du même code, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Aucune décision n'a été prise par Monsieur le Maire depuis la précédente séance.

N° 2024-044

OBJET : FEU DU 13 JUILLET

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0	Accepté à l'unanimité
-----------	------------	----------------	------------------------------

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition de JSE pour la vente du feu d'artifice prêt à tirer dans les mêmes conditions sans artificiers agrémentés de la pyrotechnie.

Le devis présenté s'élève à la somme de 1 350,00 € HT soit 1 620,00 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le devis 2024/FRESNE du 12 avril 2024 de la société JSE présenté et confirme que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2024

Le conseil fait remarquer que le feu doit être bien tiré à l'heure annoncée contrairement à l'année dernière, feu qui a été tiré 15 mn avant l'heure.

Le conseil s'interroge sur l'organisation du 13 juillet : proposition d'une buvette et de vente de frites ou autres à la condition qu'il y ait suffisamment de personnes qui se mobilisent pour l'organisation.

N° 2024-045

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0	Accepté à l'unanimité
-----------	------------	----------------	------------------------------

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention reçue par l'école pour l'organisation des voyages scolaires qui devaient être financés par le projet NEFLE.

Le budget s'élève au montant de 1 715,50 € pour les voyages, soit :

- 1 205,00 € pour les bus et

- 510,50 € pour les activités

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle sur le budget 2024 pour les montants qui seront inscrits au budget 2024 pour la somme de

- 550 € au profit de l'école

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **POINT SUR LES TRAVAUX :**

- Des devis vont être demandés à plusieurs petites entreprises pour refaire les bordures (les entreprises Eurovia et Roger Martin pratiquent des tarifs trop élevés)

➤ **POINT SUR LE PLAN D'EAU :**

- Nous sommes en attente de la réponse officielle de la fédération de pêche pour l'achat du plan d'eau qui devrait arriver ces jours-ci. Il resterait à charge à la commune les travaux forestiers.

➤ **PROJET EOLIEN :**

Par décision du Gouvernement et de la Préfecture il a été demandé aux communes de désigner des zones d'accélération (projets panneaux photovoltaïques et éolien).

La commune a fait part de 2 projets de panneaux photovoltaïques qui seraient installés :

- Un vers la déchetterie
- L'autre au moto cross

Le premier projet a été débouté suite à la présence des chauves-souris sur les lieux, projet qui sera relancé.

C'est la raison qui nous a poussés à donner un autre lieu vers le moto-cross (l'étude d'implantation est en cours).

De son côté et à sa demande, la société INTERVENT a fait part de son implantation du parc éolien sur le territoire de la commune avec l'accord de plusieurs propriétaires. Cette étude touche la commune et celle de Vezet.

Ce projet qui n'est pas souhaitable et qui ne donne pas l'unanimité au sein de la population, appartient à la société INTERVENT et aux propriétaires qui ont signé avec INTERVENT.

L'étude d'impact est en cours et toutes les analyses seront étudiées il appartiendra par la suite à la Préfecture de donner ou non son autorisation.

➤ **LOCATION SALLE DES FETES :** Mlle Capo de Fresne St Mamès demande la possibilité de louer la salle des fêtes pour célébrer un anniversaire le week-end du 29 juin. Le conseil décide d'accéder à sa demande. M. Fouin se propose de gérer cette location.

➤ **Demande d'abonnement à la Fondation du Patrimoine :** Le conseil va demander à la fondation si les travaux d'électrification de l'église peuvent rentrer en compte dans les subventions proposées.

➤ **DEMANDE SALLE POUR L'ASSOCIATION GYVGET :** La commune n'a pas de salle suffisamment grande pour accueillir autant de personnes.

La séance est levée à 21 h 30.